



**Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses
et du Système général harmonisé de classification
et d'étiquetage des produits chimiques****Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses****Soixante-troisième session**

Genève, 27 novembre-6 décembre 2023

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Inscription, classement et emballage**Peroxydes organiques : nouvelles préparations devant
figurer sur la liste du 2.5.3.2.4 et dans l'instruction
d'emballage IBC520****Communication de l'European Chemical Industry Council (Cefic)*****I. Introduction**

1. Plusieurs nouveaux types de peroxydes organiques et de préparations étant désormais commercialisés, il convient de les inclure dans la liste du 2.5.3.2.4 ainsi que dans l'instruction d'emballage IBC520 au 4.1.4.2.
2. Il est proposé d'ajouter au 2.5.3.2.4 un nouveau peroxyde organique ainsi qu'un peroxyde organique qui est déjà inscrit dans la liste mais dont la concentration est plus faible. En outre, il est proposé d'ajouter dans l'instruction d'emballage IBC520 pour les grands récipients pour vrac (GRV) un peroxyde organique déjà inscrit dans la liste mais dont la concentration est plus élevée dans le diluant du type A.
3. On trouvera en annexe à la présente proposition la liste des produits, le classement proposé, les références jointes pour agrément par l'autorité compétente ainsi qu'une synthèse des résultats d'épreuve justificatifs.

II. Propositions

4. Le Cefic propose d'ajouter deux rubriques au 2.5.3.2.4 (Liste des peroxydes organiques en emballage, déjà classés) comme indiqué dans la proposition 1 ci-dessous (amendements au 2.5.3.2.4). Il propose également d'ajouter une rubrique dans l'instruction d'emballage IBC520, comme indiqué dans la proposition 2 ci-dessous (amendements au 4.1.4.2).

* A/77/6 (Sect. 20), tableau 20.6.



1. Propositions d'amendements au 2.5.3.2.4 (Liste des peroxydes organiques en emballage, déjà classés)

PEROXYDE ORGANIQUE	Concentration (%)	Diluant type A (%)	Diluant type B ¹ (%)	Matières solides inertes (%)	Eau (%)	Méthode d'emballage	Temp. de régulation (°C)	Temp. critique (°C)	No ONU (rubrique générique)	Observations (voir la fin du tableau)
Ajout à la rubrique existante : PEROXYPIVALATE DE tert-AMYLE	≤72	≥28				OP7	+10 °C	+15 °C	3115	
Ajout de la nouvelle rubrique : Dérivés du 1,2,4,5,7,8-HEXOXONANE et du 3,6,9-TRIMÉTHYL-3,6,9-tris (éthyle et propyle)	≤41	≥59				OP7			3105	35)

Ajouter au 2.5.3.2.4 la nouvelle observation suivante :

35) *Oxygène actif* ≤ 7,3 %.

2. Propositions d'amendements au 4.1.4.2, instruction d'emballage IBC520

Ajouter le type de GRV 31HA1 à la rubrique existante, comme suit :

No ONU	Peroxyde organique	Type de GRV	Quantité maximale (litres)	Temp. de régulation	Temp. critique
3119	PEROXYDE ORGANIQUE DU TYPE F, LIQUIDE, AVEC RÉGULATION DE TEMPÉRATURE				
	AJOUT à la liste :				
	Ethyl-2 peroxyhexanoate de tert-butyle, à 52% au plus dans un diluant du type A	31HA1 31A	1 000 1 250	+30 °C	+35 °C

Annexe

Résultats d'épreuves pour les peroxydes organiques et les préparations à ajouter (2.5.3.2.4 ou IBC520)

No	Produit	Emballage	No ONU	Détonation	Pression/temps (C.1)	Déflagration (C.2)	Épreuve de Koenen (E.1)	Épreuve de la bombe des Pays-Bas (E.2)	Épreuve de Trauzl (F.3 ou F.4 ou F.5)	Épreuve TDAA (H.3 ou H.4)	Numéro d'agrément de l'autorité compétente
1	PEROXYPIVALATE DE tert-AMYLE, ≤ 72 dans un diluant du type A	OP7	3115	Épreuve A.1, non (77 %)	3 622 ms, oui, lentement	1,28 mm/s, oui, lentement	1,5 mm réaction modérée	8,0 mm (10 g), réaction modérée	s.o.	H.4 25 °C (500 ml)	NL TNO 16EM/0042
2	Dérivés du 1,2,4,5,7,8-HEXOXONANE et du 3,6,9-TRIMÉTHYL-3,6,9-tris (éthyle et propyle), ≤ 41 dans un diluant du type A	OP7	3105	Épreuve A.6, non	< 2170 kP, non	0,033 mm/s, non	1,5 mm, réaction modérée	4,0 mm (10 g), réaction modérée	F.4 8,0 ml, réaction faible	H.4 110 °C (500 ml)	NL TNO 14EM/0672
3	Ethyl-2 peroxyhexanoate de tert-butyle, à 52 % au plus dans un diluant du type A	IBC520	3119	Épreuve A.1, non (100 %)	1 953 ms, oui, lentement	0,15 mm/s, non	1,0 mm, réaction faible (70 %)	< 3,5 mm (10 g), réaction faible	F.5 56 J/g, réaction faible	H.3 +40 °C (GRV)	NL TNO 09DV3/2722 NL TNO 06DV3/1070